

CONVOCATION : 24 Août 2009

AFFICHAGE DU : 10 Septembre 2009

L'an deux mille neuf, **le trente-et-un août**, le Conseil Municipal de la Commune de JOBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire.

Date de convocation : 24 août 2009.

Présents : M Jean-Paul LECOUCVEY, Mme Fabienne HELEINE, MM. Pierre LE GLOHAEC, Jean-Charles DUBOST, David DIGARD, Mmes Eliane LECOSTEY, Pascale CERVANTES, Laurence LECOSTEY, Joëlle MICHEL.

Absent excusé : M Denis BEAUMONT.

Secrétaire de séance : M. Martial GOSSELIN.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LA LANDE PERRIN »

Approbation Avenant n° 1 au Marché 46.03 – LEFER

Prolongation délai d'exécution

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1, élaboré par la Direction Départementale de l'Equipement, au marché n° 46.03 passé avec l'entreprise LEFER pour les lots n° 3 - charpente, 5 - menuiseries extérieures, 6 - menuiseries intérieures.

Ledit avenant a pour but d'augmenter le délai d'exécution et de modifier les conditions d'application des pénalités pour le retard d'exécution, au motif : intempéries et retard engendré par la coordination des différents corps d'état.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve l'avenant qui lui est soumis,
- ✓ Dit que toute clause du marché non contraire au présent avenant reste inchangée.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LA LANDE PERRIN »

Approbation Avenant n° 1 au Marché 46.13 – SELCA

Prolongation délai d'exécution

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1, élaboré par la Direction Départementale de l'Equipement, au marché n° 46.13 passé avec la SAS SELCA pour le lot n° 13 – chauffage – ventilation.

Ledit avenant a pour but d'augmenter le délai d'exécution et de modifier les conditions d'application des pénalités pour le retard d'exécution, au motif : intempéries et retard engendré par la coordination des différents corps d'état.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve l'avenant qui lui est soumis,
- ✓ Dit que toute clause du marché non contraire au présent avenant reste inchangée.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LA LANDE PERRIN »

Approbation Avenant n° 1 au Marché 46.08 – LEFEVRE

Prolongation délai d'exécution

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1, élaboré par la Direction Départementale de l'Equipement, au marché n° 46.08 passé avec la SAS Guy LEFEVRE pour le lot n° 8 – Peintures.

Ledit avenant a pour but d'augmenter le délai d'exécution et de modifier les conditions d'application des pénalités pour le retard d'exécution, au motif : intempéries et retard engendré par la coordination des différents corps d'état.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal /

- ✓ Approuve l'avenant qui lui est soumis,
- ✓ Dit que toute clause du marché non contraire au présent avenant reste inchangée.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LA LANDE PERRIN »

Approbation Avenant n° 1 au Marché 46.02 – LE BARBANCHON

Prolongation délai d'exécution

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1, élaboré par la Direction Départementale de l'Equipement, au marché n° 46.02 passé avec les Etablissements LE BARBANCHON pour les lots n° 2 –

Ravalement et 9 – Sols souples.

Ledit avenant a pour but d'augmenter le délai d'exécution et de modifier les conditions d'application des pénalités pour le retard d'exécution, au motif : intempéries et retard engendré par la coordination des différents corps d'état.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve l'avenant qui lui est soumis,
- ✓ Dit que toute clause du marché non contraire au présent avenant reste inchangée.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LA LANDE PERRIN »

Approbation Avenant n° 2 au Marché 46.12 – SIMON

Modification montant des travaux

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 2, élaboré par la Direction Départementale de l'Equipement, au marché n° 46.12 passé avec la SARL SIMON pour les lots n° 12 – Plomberie, Sanitaires.

Ledit avenant a pour objet d'inclure des prix nouveaux dans le détail estimatif, et de modifier les travaux.

Le détail estimatif est modifié comme suit : montant des travaux porté de 33.126,46 € HT à 33.545,84 € HT soit 39.619,25 € TTC à 40.120,82 € TTC.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve l'avenant qui lui est soumis,
- ✓ Charge le Maire de notifier l'avenant à la SARL SIMON valant demande d'engagement d'exécution,
- ✓ Dit que toute clause du marché non contraire au présent avenant reste inchangée.
- ✓ Dit que la dépense sera imputée à l'article 231374 du budget communal.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LA LANDE PERRIN »

Approbation Avenant n° 3 au Marché 46.01 – LEDUC

Modification montant des travaux

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 3, élaboré par la Direction Départementale de l'Equipement, au marché n° 46.01 passé avec la SAS LEDUC pour le lot n° 1 – Gros oeuvre.

Ledit avenant a pour objet d'inclure des prix nouveaux dans le détail estimatif, et de modifier les travaux.

Le détail estimatif est modifié comme suit : montant des travaux porté de 613 805,23 € HT à 614 159,33 € HT soit 734 111,06 € TTC à 734 534,56€ TTC.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve l'avenant qui lui est soumis,
- ✓ Charge le Maire de notifier l'avenant à la SAS LEDUC valant demande d'engagement d'exécution,
- ✓ Dit que toute clause du marché non contraire au présent avenant reste inchangée.
- ✓ Dit que la dépense sera imputée à l'article 231374 du budget communal.

LOTISSEMENT « LES RIDELLES » - Attribution du lot 2

En vue du projet d'acquisition du lot 2, un candidat s'est manifesté en mairie. Le Maire donne connaissance du candidat :

M. Stéphane JOUSSE et Mlle Linda RIBOT,
7 rue Maurice Brisset
50690 MARTINVEST

Le Conseil Municipal, favorable à l'aliénation à l'amiable des biens que constitue le lotissement se composant de 12 lots.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide d'attribuer le lot 2 à M. Stéphane JOUSSE et Mlle Linda RIBOT
Demeurant 7 rue Maurice Brisset 50690 MARTINVEST

LOTISSEMENT COMMUNAL « LA LANDE PERRIN »

Approbation Avenant n° 1 au Marché 46.10 – RATEL

Modification montant des travaux

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1, élaboré par la Direction Départementale de l'Équipement, au marché n° 46.10 passé avec la Ste RATEL pour le lot n° 10 – Plantations.

Ledit avenant a pour objet d'inclure des prix nouveaux dans le détail estimatif, et de modifier les travaux.

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 27 août 2009.

Le détail estimatif est modifié comme suit : montant des travaux porté de 18 372,66 € HT à 20 839,69 € HT soit 21 913,71 € TTC à 24 924,28 € TTC.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve l'avenant qui lui est soumis,
- ✓ Charge le Maire de notifier l'avenant à la Ste RATEL valant demande d'engagement d'exécution,
- ✓ Dit que toute clause du marché non contraire au présent avenant reste inchangée.
- ✓ Dit que la dépense sera imputée à l'article 231374 du budget communal.

TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE, DU GAZ, DE L'ELECTRICITE ET DE LA VAISSELLE CASSEE

Le 09 avril 2008, le Conseil Municipal délibérait des tarifs de la location de la salle communale, le forfait gaz et le forfait électricité.

Sur la requête de Monsieur le Trésorier de Beaumont-Hague,

Monsieur le Maire expose qu'en cette séance il y a lieu de compléter ladite délibération en arrêtant les tarifs de la vaisselle cassée comme suit :

DESIGNATION	TARIF EN EUROS
Assiette plate porcelaine	5.00
Assiette creuse porcelaine	5.00
Assiette à dessert	4.00
Verre à eau (ballon 25 cl)	1.00
Verre à vin rouge (ballon 19 cl)	1.00
Verre à vin blanc (ballon 14 cl)	1.00
Verre à madère (ballon 10.5 cl)	1.00
Coupe à champagne (13 cl)	1.00
Verre à Ricard	2.00
Verre à liqueur	2.00
Plat à poisson inox 60 cm	11.00
Plat ovale inox 45 cm	9.00
Plat rond inox 33 cm	9.00
Plat à tarte inox	10.00
Plat long 80 cm	22.00
Plateau à fromages bois tournant	32.00
Soupière inox 24 cm	18.00
Sucrier inox	3.00
Saucière inox 25 cl	7.00
Corbeille à pain inox 26 cm	5.00
Seau à glace inox 0,5 l	16.00
Ménagère inox (sel – poivre – moutarde)	20.00
Couvercle moutardier	4.00
Corps moutardier	4.00
Cuillère moutarde	1.00
Bouchon salière et poivrière	2.00
Corps sel-poivre	3.00
Saladier Duralex 23	3.00
Saladier Duralex 26	4.00
Tasse Versaille	3.00
Soucoupe Arcopal Versaille	2.00
Verseuse à café inox 2 l	26.00
Fourchette Venise	1.00
Cuillère	1.00
Cuillère à café	1.00
Couteau	1.00
Couteau à dessert	1.00
Couvert à poisson	2.00
Cuillère à sauce	7.00
Coupe à glace inox	2.00
Bol Arcopal	2.00
Pot à lait porcelaine 65 cl	9.00
Pot à eau 1.3 l	3.00
Coupe à fruits osier 32 cm	6.00
Beurrier	2.00
Plat à apéritif ou hors d'œuvre	7.00
Cendrier 14 cm	2.00
Petit cendrier	2.00
Couteau à trancher petit modèle	13.00
Couteau à trancher grand modèle	13.00

Couteau à pain	9.00
Pelle à tarte	3.00
Couteau office	3.00
Couteau boucher 30 cm	23.00
Couteau microdenture	3.00
Cuillère à glaçons	3.00
Eplucheur	4.00
Portionneuse à glace	14.00
Ouvre-boîte Titan	21.00
Casse noix	4.00
Tire-bouchon	5.00
Décapsuleur	1.00
Spatule 25 cm	15.00
Spatule monobloc	8.00
Spatule inox 30 cm	16.00
Pelle	6.00
Fourchette	33.00
Pince renforcée (tout usage) 24	5.00
Pince renforcée (tout usage) 30	5.00
Pelle à poisson	13.00
Ecumoir 12 cm	9.00
Fouet 35 cm	9.00
Poissonnière 60 cm	86.00
Poissonnière 50 cm	54.00
Plat à rôtir 55*44	89.00
Plat à rôtir 40*32	55.00
Plat à rôtir 35*28	47.00
Pot au feu h 45	218.00
Pot au feu h 36	112.00
Marmite basse 40 cm	109.00
Sautoir 36 cm	72.00
Poêle Teflon 40 cm	36.00
Faitout alu 32 cm	56.00
Sautoire 36 cm	60.00
Marmite basse 32 cm	67.00
Casserole 18	23.00
Casserole 20	26.00
Casserole 24	35.00
Casserole 28	46.00
Casserole 32	66.00
Grande louche inox 14	20.00
Louche inox 10	12.00
Ecumoir inox 14	14.00
Petite louche	4.00
Araignée	41.00
Araignée inox 20	16.00
Araignée inox 13	11.00
Araignée inox 15	13.00
Grande spatule bois 80 cm	6.00
Petite spatule exoglass 40 cm	5.00
Couverts à salade inox	5.00
Panier à salade 36	36.00
Essoreuse à salade	7.00
Plateau 46*36	15.00
Ramasse-couverts	7.00
Grande planche à découper 60*40	51.00

Planche à découper poignée	17.00
Planche à pain 20x39 poignée	21.00
Grand vase Académie	12.00
Petit vase Soliflor	2.00
Pot à café en terre	23.00
Filtre à café n°10	5.00
Bocal verre 3 l	5.00
Moulin à légumes	48.00
Chinois inox 22 cm	23.00
Passoire à pieds 36	61.00
Moule à savarin	7.00
Bac à glaçons	5.00
Plaque 65*43 60x40	17.00
Seau	7.00
Bassine plastique	12.00
Bac poubelle	23.00
Balai coco petit modèle	2.00
Balai coco grand modèle	7.00
Balai brosse	5.00
Pelle	2.00
Poubelle WC	9.00
Balai toilettes	4.00
Porte-manteau	2.00
Verre ballon vin d'honneur 19 cl	2.00
Moulin broyeur	135.00
Grille inox 2	54.00
Cul de poule 35 cm	26.00
Couteau à découper	16.00

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

- Arrête les tarifs de la vaisselle cassée ;
- Dit que les autres termes de la délibération du 09 avril 2008 restent inchangés ;
- Dit que la location de la salle sera imputée à l'article 7521 ;
- Dit que la vaisselle cassée, le gaz et l'électricité seront imputés à l'article 70688.

SUBVENTION A L'AJIP POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

Monsieur le Maire expose le projet d'aide aux devoirs proposé par l'AJIP, dans un premier temps une période test, de la rentrée des vacances de Toussaint jusqu'à la fin de l'année (31 décembre) est définie afin de voir si cet accompagnement fonctionne et si l'organisation convient.

Les enfants seront proposés à l'aide aux devoirs par les enseignants après accord des parents.

Le déroulement se fera comme suit :

16h30/16h45 : goûter pour les enfants de l'école de Jobourg

16h45/17h15 : aide aux devoirs pour les enfants de l'école de Jobourg

17h30/17h45 : goûter pour les enfants de l'école de St Germain

17h45/18h15 : aide aux devoirs pour les enfants de l'école de St Germain

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve le projet de l'AJIP pour l'aide aux devoirs
- Accorde une subvention de 390,00 € pour la période test, pour la commune de Jobourg
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget exercice 2009

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE

Monsieur le Maire présente la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Hague et demande au Conseil de se prononcer :

- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Hague en date du 26 juin 2009 décidant de modifier de ses statuts et d'intégrer, au titre des compétences facultatives, l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
- Vu les articles 5211-17 et 5211-20 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que chaque commune membre de la Communauté de Communes de la Hague doit se prononcer sur l'acceptation de cette modification statutaire, le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour accepter cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Hague telle qu'elle a été approuvée dans la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2009.

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE PREMIERE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose que pour permettre des avancements de grade de deux agents, actuellement Adjoint Technique 2^{ème} classe, il y a lieu de créer deux emplois d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe, l'un à temps complet, l'autre pour 4/35^e.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe en raison de la réussite au concours interne d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe de deux de nos agents. Le Maire propose à l'Assemblée la création de deux emplois d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe l'un à temps complet, l'autre pour 4/35^e.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal favorable à l'avancement de ces deux agents :

- Décide de créer deux emplois d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, catégorie C, l'un à temps complet, affecté à l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, l'autre pour 4/35^e affecté à l'entretien de la bibliothèque.
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget.

REMBOURSEMENT 50% VRD A LA CCH

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 21 août 2009, le Président de la CCH l'informe que par erreur la collectivité a pris en charge la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des VRD du lotissement la Lande Perrin alors que celle-ci devait être assurée par la commune. La CCH serait intervenue sur la base d'un fonds de concours dans la limite de 50% de la charge nette, conformément à la loi du 13 août 2004.

Un point financier de l'opération élaboré par la CCH est présenté par le Maire. Le coût total de l'opération VRD est de 436 794,00 € HT maîtrise d'œuvre et mission SPS incluses.

Au regard des règles applicables, la CCH sollicite le reversement d'une somme équivalente à la moitié de la dépense soit 218 400,00 € HT et propose d'honorer ce règlement sur la base d'un échancier à la convenance de la commune.

- Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité
- Accepte le remboursement à hauteur de 201 500,00 € HT, représentant le montant des travaux déduit de 50% de la maîtrise d'œuvre.
 - Décide d'échelonner le remboursement sur les budgets 2010, 2011 et 2012
 - Dit que la dépense sera imputée à l'article 62871 du budget.

SINISTRE « BRIS DE GLACE » PORTAKABIN DU STATE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire expose, suite au sinistre Bris de glace survenu le 28/04/2009 sur le Portakabin situé sur le stade de football de la commune, les travaux d'un montant de 334,88 € TTC ont été effectués par la Société VIGER à Equeurdreville.

La commune ayant réglé la facture à la Société VIGER, une délibération doit être prise par le Conseil Municipal afin de pouvoir être remboursé du montant des travaux par l'assureur de la commune qui est GROUPAMA.

- Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,
- Le Conseil Municipal approuve le montant des travaux soit 334,88 € TTC réglé à la Société VIGER à Equeurdreville
 - Accepte le remboursement de GROUPAMA pour le même montant.

INAUGURATION DU LOTISSEMENT « LA LANDE PERRIN »

Monsieur le Maire propose d'organiser une opération porte ouverte l'année prochaine quand deux familles qui font actuellement construire sur la commune auront quitté leur logement.

Le Conseil Municipal est favorable.

PROBLEME DE STATIONNEMENT AU HAMEAU THIEBOT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier rédigé par quelques familles du hameau Thiébot. Cette lettre fait état de soucis de stationnement dans le village et demande au Conseil Municipal de bien vouloir préempter le terrain cadastré C523 et C533 afin de réaliser un parking.

Après avoir entendu le Maire et après s'être concerté, considérant qu'une grange en bon état, construite en pierres, est implantée actuellement sur les dites parcelles, qu'un projet de réhabilitation est en cours.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de préempter le dit bien pour le détruire lorsque la Déclaration d'Intention d'Aliéner parviendra en mairie.

Cependant, le Conseil Municipal est conscient des difficultés de stationnement dans le village du Thiébot. A ce titre, Monsieur le Maire rappelle aux résidents du village de bien vouloir stationner leurs véhicules sur leurs espaces privés lorsque cela est possible.

Enfin, le Conseil Municipal va réfléchir au problème de stationnement dans le village du Thiébot.

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ **RENTREE SCOLAIRE** : Il y a aujourd'hui 125 enfants inscrits.
- ↳ **REPAS DES ANCIENS** : Le repas des anciens est prévu le Samedi 10 octobre 2009, le Conseil Municipal réfléchit à l'organisation de l'animation.
- ↳ **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE** : Comme l'année dernière, il y aura la participation des enfants de l'école, Joëlle MICHEL rencontre Estelle COMPAGNON, la directrice, pour organiser cette commémoration.
- ↳ **POINT SUR LES MARCHES EN COURS** : Le marché du parking va être notifié, une réunion va être organisée avec la commission des travaux. Les marchés Aire de jeux (clôture et aire) vont être notifiés. Une consultation pour les Bracos et MOE maîtrise d'œuvre va être lancée.
- ↳ **SITE INTERNET** : Le basculement du nouveau Site Internet de la commune est prévu vers le 10 octobre 2009. Une formation organisée par CH1 est prévue le Jeudi 17 septembre 2009, les participants à cette formation sont : Fabienne HELEINE, Joëlle MICHEL, Sylvie STROZYK et Nathalie CHANLON.